

La gestion du rendement dans la fonction publique



Quels sont mes droits?

Vous avez le droit

- de recevoir une copie de votre entente de gestion du rendement (EGR) avant votre évaluation;
- d'être évalué-e par quelqu'un qui a observé votre rendement ou qui a été au courant de votre rendement pendant **au moins la moitié** de la période évaluée;
- de rédiger des commentaires qui seront annexés à l'EGR;
- d'avoir la possibilité de signer votre EGR.

Que dois-je savoir?

- La gestion du rendement doit être un dialogue constant tout au long de l'année
- La cote « Réussi + » devrait mener à un plan de gestion des talents
- La cote « Réussi - » peut mener à un plan d'action
- Les gestionnaires utilisent l'EGR plus fréquemment comme outil dans les processus de dotation
- Votre EGR devrait s'appuyer sur des objectifs SMART

Que sont les objectifs SMART?

- Un objectif SMART est :

Spécifique – il décrit une mesure, un comportement, une réalisation ou un résultat précis qui est observable

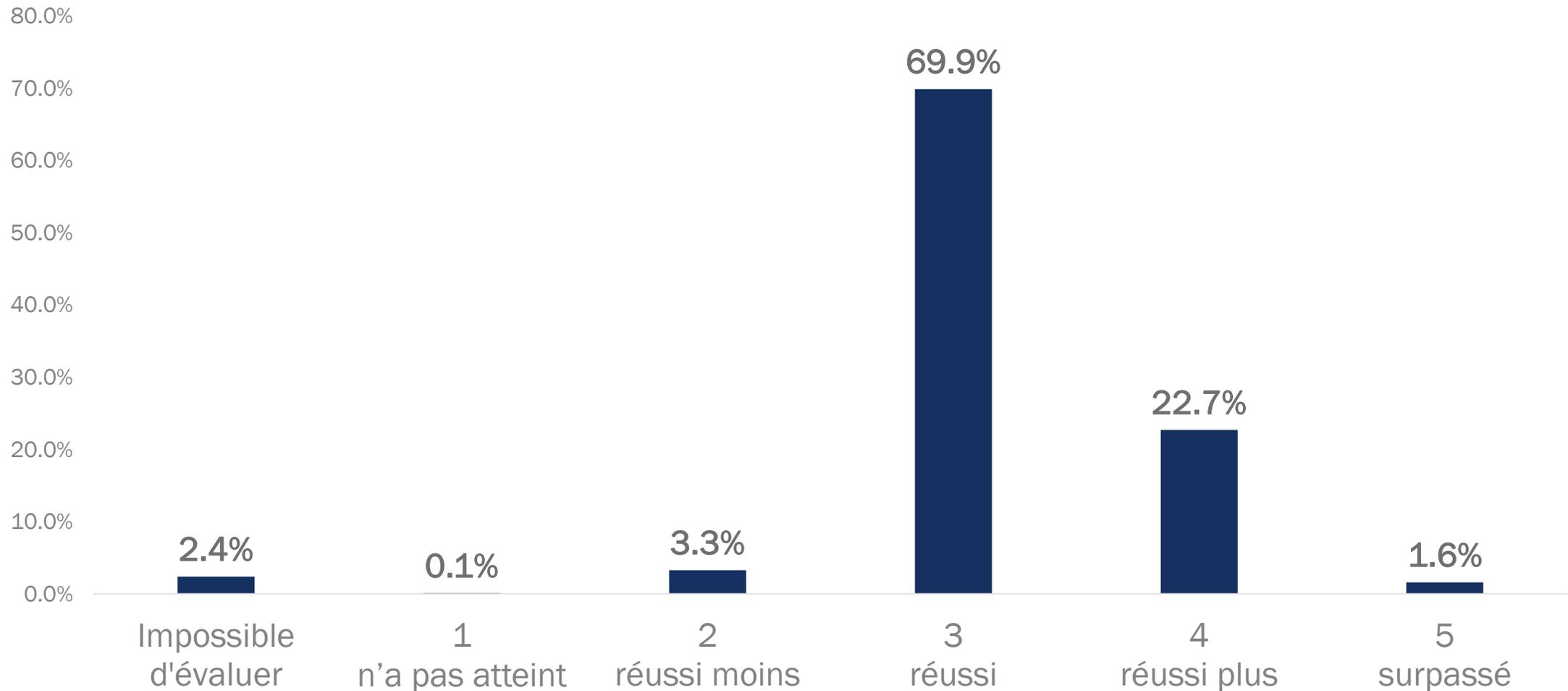
Mesurable – il est quantifiable et comporte des indicateurs, ce qui permet de le mesurer

Axé sur un **A**uditoire particulier – il est approprié et adapté à votre auditoire cible

Réaliste – il est réalisable à l'aide des ressources disponibles

Temporel – il indique un échéancier au cours duquel l'objectif sera réalisé

Distribution typique des cotes de rendement



Préparation aux discussions sur l'EGR

- Au début de l'année
 - Demandez vos objectifs SMART à votre supérieur immédiat
 - Posez des questions et essayez de clarifier les choses, s'il y a lieu
 - Discutez de vos buts et/ou de vos besoins d'apprentissage
- Du milieu de l'année jusqu'à la fin de l'année
 - Examinez votre EGR
 - Demandez-vous si vous avez atteint vos objectifs ou si vous êtes sur le point de les atteindre
 - Préparez vos questions et vos commentaires à l'avance
 - Discutez des préoccupations que vous avez au sujet de votre EGR avec votre supérieur immédiat
 - Soyez ouvert-e à la rétroaction
 - Annexe vos commentaires

Pratiques exemplaires

- Maintenez un dialogue permanent tout au long de l'année
- Posez des questions et demandez de la rétroaction
- Utilisez la case des commentaires judicieusement
- Prenez note de vos réussites et de vos difficultés
- Prenez votre apprentissage en main

L'EGR: Fait ou fiction

- Une fois que l'évaluation de fin d'année est complètement terminée, elle ne peut plus être modifiée : **faux**
- Il y a un plafond sur le nombre de « réussi plus" et "surpassé" qui peuvent être donnés par un ministre: **faux**
- Plusieurs années de mauvaises évaluations des performances peuvent entraîner une rétrogradation ou un licenciement : **vrai**
- Les objectifs de performance ne peuvent pas être modifiés en cours d'année : **faux**
- La signature de mon EGR implique que je l'approuve : **faux**
- Personne ne peut consulter mon EGR sans ma permission : **faux**